

Formation initiale « Devenir une Personne Qualifiée »
Programme de la session 22 du 16 au 20 juin 2025

Référence 06347	Lundi 16 juin Seul le lundi débute à 10 H.	Mardi 17 juin	Mercredi 18 juin	Jeudi 19 juin	Vendredi 20 juin De 9h à 13h00 Horaire impératif
<p>MATIN De 9h à 12h30 (Sauf lundi)</p>	<p>Notaire + membres ANAMJ</p> <p>L'audit des biens : entretien de la chaudière + performances énergétiques + dispositions transitoires + diagnostics à faire + assurance des biens + Identifier les problèmes possibles à la structure + travaux urgents selon derniers PV d'AG à demander au Syndic + L'encaissement des loyers et leur indexation+ Les baux (durée, mode de renouvellement) prêt à usage + stratégie particulière liée aux baux commerciaux + questions liées à la copro, paiement des charges + fiscalité : TVA à récupérer le cas échéant + Déclaration foncière + L'intérêt ou non de vendre le bien + Comment expulser un occupant d'un bien pour lequel on a eu l'autorisation de vendre ?</p>	<p>Professeur de droit.</p> <p>Actualité jurisprudentielle En droit des successions 1/2</p>	<p>Professeur de droit.</p> <p>Les pouvoirs du mandataire successoral.</p> <p>Mission 813-3 Mission 837 Mission 841-1</p>	<p>Migueline ROSSET + Cécile BONNET ROUMENS + Elisabeth ROUSSET ANAMJ Ile de France</p> <p>Introduction sur les missions. Concrètement, que fait-on ? La relation avec le notaire La relation avec le défaillant La différence entre le mandat en judiciaire ou amiable La désignation sur requête : ordonnance toujours rétractable Déroulé de la mission : Vérification de l'état liquidatif Les observations La réapparition du défaillant</p>	<p>Migueline ROSSET E. GIROIRE REVALIER VP & Pdt ANAMJ</p> <p>Fonctionnement associatif Communications avec les juridictions Groupes régionaux Perspectives</p>
<p>APRÈS MIDI De 14h à 18h30</p>	<p>Conséquences de la non manifestation de quelqu'un en cas de successions successives. Attestation de propriété - Problématique de l'occupation de parties communes en copro (exemple des WC intégrés) + Certificat d'assainissement + Clause vices cachés + autres clauses ? points de vigilance et réflexes en matière de fiscalité : déclaration de succession + paiement des acomptes + déclaration des revenus du défunt + réintégration des primes payées après 70 ans dans l'actif taxable + déclarations foncières</p>	<p>Professeur de droit.</p> <p>Suite 2/2</p>	<p>Alexandre DAZIN Personne Qualifiée ANAMJ</p> <p>Exercices de liquidation à l'aide d'un tableur Excel</p>	<p>Migueline ROSSET Cécile BONNET ROUMENS Elisabeth ROUSSET</p> <p>Les mandats successoraux : Déroulé de missions, cas pratiques Recours à un généalogiste ?</p>	